



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FNADT

Question écrite n° 103253

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur les problèmes d'insuffisance de crédits de paiement dans le cadre du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). Plusieurs départements rencontrent des difficultés de crédits de paiement pour mener à bien leurs projets de contrats de pays financés par le FNADT. Ainsi, de nombreuses opérations sont annulées ou différées. Il lui demande quelles mesures il entend prendre face à cette situation délicate.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a ouvert, par le moyen d'un décret d'avance du 1er août 2006, publié au Journal officiel du 2 août 2006, 24 millions d'euros de crédits de paiement au bénéfice du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) en vue d'assurer le règlement des factures les plus urgentes et d'éviter ainsi le blocage de la mise en oeuvre de ces programmes en faveur des territoires. Le Gouvernement a en outre déposé un amendement au projet de loi de finances pour 2007, adopté par l'Assemblée nationale le 25 novembre, qui majore de 100 millions d'euros les crédits de paiement du programme « Aménagement du territoire », les portant à 400 millions d'euros, en hausse de 34 % par rapport à 2006.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103253

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9258

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13593